



Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 60'000.-, dans le chapitre 0290 « Immeubles administratifs », pour la démolition de l'ancien hangar des travaux publics à Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2020 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu le règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

arrête :

- Article premier : Le Conseil communal est autorisé à engager, pour l'année 2020, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de **Fr. 60'000.-** pour la démolition de l'ancien hangar des travaux publics à Sauges,
- Article 2 : Les charges relatives à la démolition de l'ancien hangar des travaux publics à Sauges, seront portées à la rubrique budgétaire **0290 « Immeubles administratifs »** du compte de fonctionnement.
- Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maximé Rognon